



ALLIANCE HÔPITAL
SNAM-HP & CMH

Le 24 Octobre 2023

RETRAITES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES :

Les avancées annoncées par les deux Ministres ce matin

Madame, Monsieur,

Alliance-Hôpital (SNAM-HP et CMH) salue l'avancée historique sur les retraites hospitalo-universitaires pour lesquelles nos organisations syndicales ont combattu depuis la création de ce statut. Nous allons enfin percevoir une pension de retraite sur nos activités hospitalières.

Dès la loi Debré de 1958 créant notre corps hospitalo-universitaire, le SNAM-HP a œuvré pour que nos émoluments hospitaliers puissent bénéficier de cotisations retraite, d'autant que nos fonctions hospitalières et universitaires étaient voulues et sont indissociables.

Dès sa création en 1978 la CMH s'est associée à ce combat.

Réunis au sein d'Alliance-Hôpital (SNAM-HP et CMH) nos syndicats, très majoritaires chez les Hospitalo-Universitaires, ont toujours défendu auprès de chaque Ministre de la Santé et de l'Enseignement Supérieur cette demande.

Ainsi nous avons obtenu de Jean-François Mattei, l'accès au Consultanat, la validation des services auxiliaires (années passées lors de l'internat et l'externat), ainsi qu'un abondement à une retraite complémentaire de type PERP sur nos émoluments hospitaliers annuels.

Nous avons pu progressivement améliorer ce dispositif avec les ministres Xavier Bertrand puis Olivier Veran, en passant de 6% à 9% puis 12% de la contribution versée par les hôpitaux.

Nous nous félicitons donc que ce long combat pour tous les Hospitalo-Universitaires mené depuis 60 ans par nos organisations syndicales réunies dans Alliance-Hôpital, très majoritaires chez les Hospitalo-Universitaires, porte des fruits.

Nous restons très attentifs afin d'obtenir le meilleur taux de remplacement, et nous refusons catégoriquement toute baisse de salaire liée au protocole de cotisation, et nous regrettons vivement l'abandon de la prise en compte des services auxiliaires.

Au total, SNAM-HP et CMH, se réjouissent de cette avancée historique mais restent très vigilants quant aux modalités d'application pratique.

Pour le SNAM-HP : Pr Sadek Beloucif – Pr Frank Boudghene

Pour la CMH : Pr Pascal Le Corre – Dr Norbert Skurnik